

Descriptif du schéma « Répartition des coûts aidés et des tonnages par flux de déchets en Bretagne en 2014 »



La répartition des coûts aidés et des tonnages par flux de déchets en Bretagne en 2014 est la suivante :

- Coûts aidés :
 - Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 56 %,
 - recyclables secs : 8 %,
 - verre : 2 %,
 - déchèteries : 27 %,
 - autres flux : 7 % ;
- tonnages (hors gravats en déchèteries) :
 - OMR : 36 %,
 - recyclables secs : 9 %,
 - verre : 7 %,
 - déchèteries : 43 %,
 - autres flux : 5 %.